



CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°16-2022-154

PUBLIÉ LE 22 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de la Charente / Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

16-2022-11-22-00001 - Arrêté donnant délégation ou subdélégation de signature aux agents du Secrétariat général commun départemental de la Charente (6 pages)	Page 3
16-2022-11-10-00004 - Arrêté donnant subdélégation de signature à M. Commissaire de Police David NOIREAULT, directeur départemental adjoint de la Sécurité Publique de la Charente (1 page)	Page 10
16-2022-11-10-00003 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Jean-Luc TALTAVULL, directeur départemental de la sécurité publique de la Charente (1 page)	Page 12

Préfecture de la Charente

16-2022-11-22-00001

Arrêté donnant délégation ou subdélégation de
signature aux agents du Secrétariat général
commun départemental de la Charente



ARRÊTÉ

donnant délégation ou subdélégation de signature aux agents du Secrétariat général commun départemental de la Charente

La préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** la loi n° 92-125, en date du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n° 2004-374, en date du 29 avril 2004 modifié, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 en date du 3 décembre 2009, modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret n° 2020-99 en date du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Madame Martine CLAVEL, préfète de la Charente ;
- Vu** l'arrêté du 19 août 2020 portant constitution et organisation du secrétariat général commun départemental ;
- Vu** la décision préfectorale du 4 novembre 2022 portant désignation de Monsieur Bertil BERNADOTTE en qualité de directeur du secrétariat général commun par intérim ;
- Vu** l'arrêté n° 16-2022-121 du 18 novembre 2022 donnant délégation de signature à Monsieur Bertil BERNADOTTE, directeur du secrétariat général commun départemental de la Charente par intérim ;
- Sur** la proposition de Monsieur le directeur du secrétariat général commun départemental de la Charente par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Dans le cadre de l'application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral

Article 2 : subdélégation est donnée à Madame Aurélie DENIS, attachée d'administration, responsable du pôle gestion administrative des agents, à l'effet de signer les décisions et documents suivants pour le SGCD et ses bénéficiaires :

- l'octroi de congés, notamment annuels et jours d'ARTT, utilisation des congés accumulés sur un compte-épargne-temps, congés maternité, de paternité, d'adoption, congé bonifié, l'octroi et le renouvellement des congés maladies, des congés de longues maladie et des congés de longue durée ;

- l'octroi des autorisations d'absence, notamment droit syndical, événements de famille, soin d'un enfant malade, fêtes religieuses ;
- les bordereaux de transmission des actes courants de gestion des personnels de la préfecture et des directions interministérielles ;
- les états de service.

Article 3 : subdélégation est donnée à Madame Géraldine LAPORTE, attachée d'administration, responsable du pôle qualité de vie au travail, prévention, action sociale, à l'effet de signer les actes ou correspondances relevant du domaine de compétences du pôle, pour le SGCD et ses bénéficiaires.

Article 4 : subdélégation est donnée à Madame Agnès GUY, attachée d'administration, responsable du pôle accueil et soutien à l'effet de signer les décisions et documents pour le SGCD et ses bénéficiaires :

- les autorisations d'utiliser un véhicule personnel pour les besoins du service et les autorisations d'utiliser les véhicules de services.

Article 5 : subdélégation est donnée à Madame Dominique LEBOURGEOIS, attachée d'administration, responsable du pôle achats et finances à l'effet de signer les décisions et documents pour le SGCD et ses bénéficiaires :

Article 6 : En l'absence de Monsieur Bertil BERNADOTTE, subdélégation de signature est donnée aux agents du secrétariat général commun désignés dans le tableau ci-dessous à l'effet de signer :

- toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et de représentants du pouvoir adjudicateur selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté de délégation de signature de Monsieur Bertil BERNADOTTE tant pour les dépenses inférieures à 3 000€ HT, que pour les recettes ;
- tous actes relatifs aux conventions et accord-cadre dans la limite de 90 000 € HT, imputés sur les budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

N° Programme	Subdélégués	En cas d'absence ou d'empêchement du subdélégué
124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	Géraldine LAPORTE Responsable du pôle qualité de vie au travail, prévention action sociale	Nathalie SAIVRES, Chargée de mission action sociale et CMC, cheffe du SDAS
155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail		
176 – Police nationale		
206 (T2 et HT2 – action 6) Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation		
215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture		
216 – action sociale Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur		
217 – action sociale Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables		
354 (HT2 – action 5) Administration territoriale de l'État	Dominique LEBOURGEOIS Responsable du pôle achats et finances	
113 (HT2 – action 7 – sous-action 41) Paysages, eau et biodiversité		
134 – Développement des entreprises et régulations		
135 -Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat appel à manifestation d'intérêt		
181 – Prévention des risques		
206 (HT2 hors action 6) Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation		

207 – Sécurité et éducation routières		
216 -contentieux Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur		
218 – Élections des juges de commerce		
232 – Vie politique, culturelle et associative		
348 – Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	Fanny BARRAUD, cheffe du Service financier et immobilier	
354 (HT2 – action 6) Administration territoriale de l'État		
362 - Ecologie		
363 - Compétitivité		
723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État		
354 (HT2 – action 5) Administration territoriale de l'État Dépenses relevant du centre de coût « système d'information et de communication »	Vincent BEGAUD, Chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication	Christian DUMAS, Adjoint au chef de service

Subdélégation de signature est donnée aux agents du secrétariat général commun désignés dans le tableau ci-dessous ayant des actes comptables à valider dans le cadre des outils CHORUS, CHORUS Formulaires, ESCALE et CHORUS DT :

Mme Marie-Christine CURVALLE Adjoint administratif	
Mme Sandra FALSIMAGNE-VALENTINI Secrétaire administratif	
Mme Johanna FENIOU Secrétaire administratif	
Mme Émilie WEYH Secrétaire administratif	
Mme Stéphanie BOULFIE Secrétaire administrative	

Mme Sophie CONIN Adjoint administratif	
M. Bastien MOREAU Adjoint administratif	
Nathalie SAIVRES, Chargée de mission action sociale et CMC, cheffe du SDAS	

Les agents désignés ci-dessus ont qualité pour ordonner au régisseur de payer des dépenses sur la régie d'avances et de recettes régionalisée de la préfecture de la Gironde.

Article 6 : Subdélégation est donnée aux chefs de service, responsables de pôles à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les affaires générales suivantes :

- les visas « sous couverts » du courrier concernant leur service ou pôle ;
- les décisions relatives aux congés ordinaires et autorisations d'absence des agents placés sous leur autorité.

Article 7 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la préfète de la Charente ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'Intérieur ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers – 15, rue Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 8 : La Secrétaire générale de la préfecture et le directeur du secrétariat général commun départemental de la Charente sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.


Angoulême, le

22 NOV. 2022

La préfète,

Pour la préfète et par délégation,

Le directeur du Secrétariat général commun par intérim,


Bertil BERNADOTTE

Préfecture de la Charente

16-2022-11-10-00004

Arrêté donnant subdélégation de signature à M.
Commissaire de Police David NOIREAULT,
directeur départemental adjoint de la Sécurité
Publique de la Charente



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Arrêté

donnant subdélégation de signature à M. le commissaire de Police David NOIREAULT
Directeur départemental adjoint de la Sécurité Publique de la Charente

Le directeur départemental de la sécurité publique de la Charente

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-633 du 27 juin 2008 relatif à l'organisation déconcentrée de la direction centrale de la sécurité publique ;

Vu l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 donnant délégation de signature à M. Jean-Luc TALTAVULL, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique, en matière de sanctions du premier groupe et en matière de conventions;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. David NOIREAULT, commissaire de police, directeur départemental adjoint de la sécurité publique de la Charente, à l'effet de signer :

- les sanctions du premier groupe prononcées à l'encontre des fonctionnaires appartenant au corps d'encadrement et d'application et des policiers adjoints,
- les conventions concernant le remboursement des prestations assurées par les fonctionnaires de police pour le compte de tiers.

Article 2 : Une copie de cet arrêté sera adressée à Mme la Préfète et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le 10 novembre 2022

Le commissaire divisionnaire
Directeur départemental de la sécurité publique

Jean-Luc TALTAVULL

Préfecture de la Charente

16-2022-11-10-00003

Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Jean-Luc TALTAVULL, directeur départemental de la sécurité publique de la Charente



Arrêté

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
de M. Jean-Luc TALTAVULL, directeur départemental de la sécurité publique de la Charente,

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Charente,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 93-1031 du 31 août 1993 modifié portant création et organisation de directions départementales de la sécurité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur n° U10435380498382 relatif à la prise de fonctions de M. Jean-Luc TALTAVULL, commissaire divisionnaire de police, en qualité de directeur départemental de la sécurité publique de la Charente à compter du 7 novembre 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2022 donnant délégation de signature à M. Jean-Luc TALTAVULL en matière d'engagement juridique et de signature des pièces de dépenses de la Direction Départementale de la Sécurité publique de la Charente ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter du 10 novembre 2022, une délégation de signature est consentie aux fonctionnaires suivants placés sous l'autorité du directeur départemental de la sécurité publique de la Charente pour signer, en son nom, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du service :

- M. David NOIREAULT, commissaire de police, directeur départemental adjoint,
- M. Stéphane GAGNAIRE, attaché d'administration de l'Etat, chef du service de gestion opérationnelle de la direction départementale de la sécurité publique de la Charente. Ce fonctionnaire est titulaire d'une carte achat,
- Mme Isabelle ARNAUDEIX, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef SGO. Cette fonctionnaire est titulaire d'une carte achat,
- Mme Céline CHOTYS, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, agent de la cellule budget, validant dans le cadre des outils CHORUS. Cette fonctionnaire est titulaire d'une carte achat,
- Mme Marine BERLIN, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, agent de la cellule budget validant dans le cadre des outils CHORUS. Cette fonctionnaire est titulaire d'une carte achat,
- Sont également titulaires d'une carte achat à leur nom propre : le brigadier de police Laurent CABAR et l'adjoint technique Cédric BARDEAU.

Article 2 :

Le directeur départemental de la sécurité publique et le directeur départemental des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente.

Angoulême, le 10 novembre 2022

Le commissaire divisionnaire
Directeur départemental de la sécurité publique

Jean-Luc TALTAVULL